

Maitre Jean-Baptiste DURAND
DDA & ASSOCIES - Avocat au Barreau de Toulon
Le Millénium, 145, place Général de Gaulle
83160 La Valette-du-Var
Tél : 04 94 61 06 49 / Fax : 04 94 23 50 66
contact@dda-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

En un seul lot, sur la commune de LA GARDE (Var), ZAC La Pauline Chemin de la Planquette / 26 Impasse de la Pauline, un bâtiment mitoyen constituant le lot n°21 de la ZAC de la Pauline, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, figurant au cadastre de ladite commune section AN 421 pour une contenance de 06 ares 01 centiares aménagé comme suit :

Au rez-de-chaussée :

- **un studio** d'une superficie habitable de 21,57 m2 situé en partie centrale du bâtiment, **un appartement de type T2** d'une superficie habitable de 32,95 m2 situé au nord, **un appartement de type T2** d'une superficie habitable de 40,11m2 situé à l'extrémité sud,
- **un garage** d'une superficie de 26,62 m2, **un appartement de type T2** d'une superficie habitable de 29,03 m2 situé au sud,
- **un appartement de type T3** d'une superficie habitable de 51,13 m2 situé au nord.

Au premier étage :

- **un premier studio** d'une superficie habitable de 15,01 m2 situé à l'est,
- **un deuxième studio** d'une superficie habitable de 18,57 m2 situé à l'est,
- **un troisième studio** d'une superficie habitable de 25,69 m2 situé au sud,
- **un appartement de type T2** d'une superficie habitable de 75,24 m2 situé au nord-ouest.

MISE A PRIX : TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS
(350.000 €)

Frais, droits et taxes en sus et, en outre aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente.

Une visite sera assurée par la SCP PELISSERO

MARCER-FIGONI, Huissiers de justice associés à CUERS (Var)
Chemin de la Guiguette, le LUNDI 30 AOÛT 2021 DE 10H00 à 12H00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 09 SEPTEMBRE 2021 à 15H00
à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE TOULON (83000) – Palais de Justice de ladite ville - Place Gabriel Péri.

LA VENTE EST POURSUIVIE A LA REQUETE DE :

La SA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, inscrite au RCS de NICE sous le N°058 801 481, dont le siège social est à NICE 06000 - 457 Promenade des Anglais, prise en la personne de son Directeur Général en exercice, domicilié de droit audit siège en cette qualité, **Ayant pour Avocat Me Jean-Baptiste DURAND**, du Barreau de TOULON, Membre de l'AARPI DDA & Associés.

DESIGNATION DETAILLEE DES BIENS

Le bâtiment saisi se compose comme suit :

1- Au rez-de-chaussée :

- **un studio** d'une superficie habitable de 21,57 m2 situé en partie centrale du bâtiment :

Ce logement est composé d'une pièce principale avec cuisine ouverte, une salle d'eau avec WC et cabine de douche, le tout agrémenté d'une terrasse côté ouest.

- **un appartement de type T2** d'une superficie habitable de 32,95 m2 situé au nord :
Ce logement est composé d'une entrée qui donne sur une pièce principale, un coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC et cabine de douche.

- **un appartement de type T2** d'une superficie habitable de 40,11 m2 situé à l'extrémité sud :

Ce logement est composé d'une pièce principale avec cuisine ouverte, un WC, une salle d'eau avec cabine de douche, une chambre, le tout agrémenté d'une terrasse à l'est.

- **un garage** d'une superficie de 26,62 m2.

- **un appartement de type T2** d'une superficie habitable de 29,03 m2 situé au sud :
Ce logement est composé d'une pièce principale avec cuisine ouverte, une chambre, une salle d'eau avec WC et cabine de douche, et est agrémenté à l'est d'une terrasse et à l'ouest d'un jardinet.

- **un appartement de type T3** d'une superficie habitable de 51,13 m² situé au nord : Ce logement est composé d'une pièce principale avec cuisine ouverte délimitée par une banque, deux chambres, une salle d'eau avec WC et cabine de douche, et est agrémenté au nord d'un jardinet et au sud d'une terrasse.

2-Au premier étage :

- **un premier studio** d'une superficie habitable de 15,01 m² situé à l'est : Ce logement est composé d'une pièce principale avec cuisine semi-ouverte et d'une salle d'eau avec WC et receveur de douche.

- **un deuxième studio** d'une superficie habitable de 18,57 m² situé à l'est : Ce logement est composé d'une pièce principale avec cuisine ouverte et salle d'eau avec WC et receveur de douche.

- **un troisième studio** d'une superficie habitable de 25,69 m² situé au sud :

Ce logement est composé d'un dégagement, d'une pièce principale avec cuisine ouverte et d'une salle d'eau avec WC et cabine de douche fermée.

- **un appartement de type T2** d'une superficie habitable de 75,24 m² situé au nord-ouest :

Ce logement est composé d'une pièce principale agrémentée d'une cheminée avec cuisine ouverte délimitée par une banque, une salle d'eau avec WC et cabine de douche fermée, une chambre ainsi qu'une vaste terrasse.

OCCUPATION DES LIEUX

Au rez-de-chaussée :

- l'appartement de type T2 situé au nord est loué à Madame ROCHE pour un loyer de 570 € charges comprises,
- l'appartement de type T3 situé au nord est occupé à titre gratuit par le fils de Monsieur Thierry LAMPERTI,
- l'appartement de type T2 situé à l'extrémité sud est loué à Madame FROMENTIN pour un loyer mensuel de 650 €, charges comprises,
- l'appartement de type T2 situé au sud est loué à Monsieur AGUEL pour un loyer mensuel de 650 €, charges comprises,
- le studio est loué à Monsieur KIHALOUCH pour un loyer mensuel de 480 €,
- le garage est garni d'effets appartenant à Monsieur et Madame Roger LAMPERTI, qui jouissent du local à titre gratuit.

Etage :

- l'appartement de type T2 est occupé par Monsieur et Madame Roger LAMPERTI à titre gratuit,

- le studio 1 est loué à Madame SOUIBA pour un loyer mensuel de 375 €,
- le studio 2 est inoccupé,
- le studio 3 est loué à Monsieur MARCHAND pour un loyer mensuel de 550 €.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

Tout enchérisseur devra remettre préalablement à son Avocat, inscrit au Barreau de TOULON :

- un chèque de Banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable, représentant le 1/10ème de la mise à prix, et au minimum de 3.000 € ;
- l'attestation sur l'honneur prévue par l'article R.322-41 -1 du Code des procédures civiles d'exécution.

Pour tous autres renseignements concernant les conditions de vente de l'immeuble, s'adresser aux Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de TOULON qui ont seuls qualité pour enchérir.

Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente n°19/00126 s'adresser :

- Soit au Greffe du Juge de l'Exécution dudit Tribunal sis à TOULON Place Gabriel Péri, où il est déposé et où il peut être consulté de 09h à 11h30,
- Soit au Cabinet de l'Avocat poursuivant par email à contact@dda-avocats.com

Me J.B. DURAND, AVOCAT